



Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux

Inclus dans l'offre socle

Accompagner la prévention des risques psycho-sociaux, pour quoi faire ?

Sensibiliser et informer

les travailleurs sur les risques psycho-sociaux (RPS), c'est-à-dire sur les facteurs organisationnels, relationnels ou éthiques à l'origine de pathologies notamment psychiques.

Aider à identifier et à évaluer

les risques psycho-sociaux au sein de l'entreprise.

Mettre en évidence et proposer

les facteurs de protection au sein de l'entreprise.

Orienter

l'employeur ou le salarié vers des partenaires de soin ou du maintien en emploi, si besoin.

Qui est concerné par la prévention des risques psycho-sociaux ?

Tous les travailleurs, quels que soient leur métier ou leur positionnement hiérarchique, peuvent être exposés à des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques, générateurs de symptômes. Ces facteurs concernent notamment :

- sur le plan organisationnel : changements importants dans l'organisation, mutation, pression temporelle, insuffisance d'autonomie...
- sur le plan relationnel : violence interne ou externe à l'entreprise, physique ou verbale,
- sur le plan éthique : conflits de valeur, vécu du travail contraire à ses principes.

L'accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux, comment ça se passe ?

Une obligation générale de sécurité pour l'employeur

L'exposition à ces risques professionnels peut avoir des conséquences sur la santé des travailleurs, notamment : maladies cardio-vasculaires, affections psychiques, épuisement professionnel (burn-out), suicide...

Une obligation générale de sécurité incombe à l'employeur. Il lui revient donc d'évaluer les risques, y compris psycho-sociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Des actions collectives dans les entreprises

Le SPSTI accompagne l'employeur dans l'évaluation du risque psycho-social, dans le cadre de la réalisation du DUERP notamment. Les professionnels du SPSTI peuvent également mener des actions d'information et de sensibilisation sur cette thématique, au sein des entreprises. Ils peuvent aider à objectiver la problématique liée aux RPS, évaluer sa dimension collective, et déterminer l'approche la plus pertinente pour agir en prévention.

Des actions individuelles pour chaque travailleur

Dans le cadre du suivi individualisé, un professionnel de santé du SPSTI peut également **détecter** la survenue de symptômes et **rechercher** d'éventuels facteurs organisationnels, relationnels ou éthiques dans l'entreprise. Le médecin du travail peut orienter le travailleur vers des psychologues cliniciens, ou bien vers d'autres partenaires du soin ou du maintien dans l'emploi, et dans le même temps conseiller l'employeur sur les solutions les plus adaptées.





Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux

À l'AIST - La prévention active, on parle de risques psycho-sociaux et organisationnels (RPSO).

À l'AIST - La prévention active, Comment êtes-vous accompagnés ?

Le saviez-vous ?

Cet accompagnement est compris dans le montant de votre cotisation annuelle et n'engendre pas de frais supplémentaires.

Vous souhaitez mener une action collective ?

- Parlez-en à votre médecin du travail ou,
- Contactez notre cellule : rps-qvct@aistlpa.fr

Téléchargez la demande d'intervention à retourner complétée par mail



Flashez-moi

Nos actions

Organiser des ateliers de sensibilisation

Apporter des connaissances, un langage commun sur un sujet précis afin de faciliter les échanges collectifs. Certains ateliers de sensibilisation prennent la forme d'analyse de situation (mise en pratique des connaissances transmises).

Mettre en place des groupes de travail

Soutenir les équipes dans la résolution d'un problème identifié. La finalité des groupes de travail réside dans la création d'un livrable (mode opératoire, guide, outils...).

Bénéficier d'un état des lieux sur les facteurs de RPSO

Permettre au comité de pilotage, aux équipes de bénéficier d'un état des lieux sur les facteurs de RPSO collectivement partagés et sur les ressources.

Cet état des lieux permet en outre d'identifier les facteurs les plus prégnants afin d'identifier les problématiques prioritaires pour in fine proposer des préconisations et des actions adaptées.

Être soutenu dans les démarches RPSO

Soutenir la structure, les comités de pilotage et les équipes dans la mise en place et l'organisation d'une démarche.

Conseiller sur la méthodologie déployée, soutenir les réflexions collectives tout au long de la démarche de la phase d'organisation et d'information à la phase de suivi des actions.

Organiser des espaces de discussions centrés sur le travail

Permettre aux équipes de s'exprimer collectivement sur des situations-problèmes rencontrées lors de l'activité professionnelle. Le groupe est amené à analyser des situations en équipe afin de réfléchir sur des pistes d'amélioration.

Être informé, conseillé, orienté

Répondre aux interrogations, transmettre des documents sur des sujets spécifiques ou identifier des relais internes ou externes à l'AIST. Nous pourrions, par exemple, vous soutenir dans la rédaction d'un cahier des charges pour faire intervenir un consultant externe.

Accédez à notre calendrier des webinaires et ateliers en ligne



Flashez-moi

POUR ALLER PLUS LOIN...

Rendez-vous sur www.aistlapreventionactive.fr



Support



Flashez-moi

Plaquette «Et si on parlait des RPS ?»

Webinaires

Inscrivez-vous gratuitement à nos webinaires animés par des professionnels :

- Document Unique, évaluation des risques professionnels
- MDP et MDU, démonstration de l'outil et bien d'autres...